

Jacques Hébert
Directeur
Direction du Québec
Tél. : (514) 840-8724
Télé. : (514) 282-7551

Le 19 août 2011

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, Square Victoria, 22^e étage
Case postale 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Objet : Consultation sur le projet de Règlement sur la formation continue obligatoire du planificateur financier

M^e Beaudoin,

L'Association des banquiers canadiens (« ABC ») remercie l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») de lui offrir l'opportunité de commenter le projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire du planificateur financier* (« Projet »).

Nos propos portent sur les trois points suivants:

1. les activités de formation élaborées et dispensées par l'Institut québécois de planification financière (« IQPF ») telles que définies à l'article 3 alinéa 1 du projet;
2. tout changement législatif ou réglementaire majeur affectant l'exercice des activités des planificateurs financiers auquel réfère l'article 4 du Projet; et
3. la reconnaissance des activités de formation telle que prescrite par l'article 17 du Projet.

Par rapport au point 1, l'ABC est d'avis qu'il devrait y avoir plus de souplesse au niveau des organismes qualifiés pour élaborer et offrir des activités de formation qui mènent à l'obtention de 15 UFC par un planificateur financier au sens de l'article 3 alinéa 1 du Projet. En d'autres mots, nous croyons qu'il devrait être permis que ces activités soient élaborées et dispensées, non pas uniquement par l'IQPF ou en partenariat avec celui-ci, mais plutôt par une variété d'organismes. Ces formations pourraient être reconnues par l'AMF.

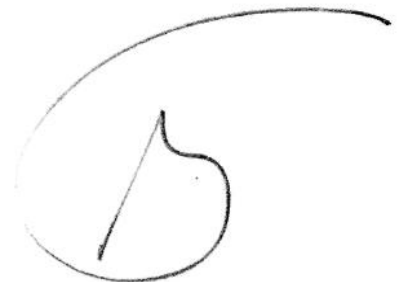
Cette façon de faire serait davantage conforme à ce qui se fait à la Chambre de la sécurité financière ainsi que dans les ordres professionnels et dans les autres provinces canadiennes. L'avantage de cette suggestion réside dans l'élargissement de l'offre des activités de formation. Ceci permettrait à l'ensemble des planificateurs financiers de choisir des activités de formation plus ciblées et parfois mieux adaptées à leurs activités professionnelles respectives.

En ce qui concerne le point 2, l'ABC soutient qu'il n'y pas lieu d'édicter le nouvel article 4 du Projet prévoyant que l'AMF puisse, lors d'un changement législatif ou réglementaire majeur affectant l'exercice des activités des planificateurs financiers, imposer à ceux-ci de suivre des activités de formation pour assurer la mise à jour de leurs connaissances. En effet, qui dit formation continue dit automatiquement mise à jour des connaissances. C'est l'objectif même de la formation continue. Or, un changement législatif ou réglementaire majeur serait de toute façon couvert par le processus actuel de formation continue obligatoire. Une disposition législative particulière n'est donc pas requise pour remédier à ce type de situation et elle ne ferait qu'accroître le fardeau administratif.

À l'égard du point 3, l'ABC soumet que l'AMF devrait reconnaître les activités visant la vente de produits ou de services financiers spécifiques contrairement à ce qui est stipulé au dernier paragraphe de l'article 17. Il est important qu'un planificateur financier connaisse bien les produits et services financiers disponibles sur le marché afin d'avoir une vision stratégique globale. L'AMF ne devrait pas adopter un cadre d'analyse étroit en matière de reconnaissance des activités de formation.

L'Association des banquiers canadiens représente 52 banques membres, soit des banques canadiennes ainsi que des filiales et des succursales de banques étrangères exerçant des activités au Canada, et leurs 267 000 employés. L'ABC préconise l'adoption de politiques publiques efficaces, favorisant le maintien d'un système bancaire solide et stable au profit des Canadiens et de l'économie canadienne. Également, l'Association encourage la littératie financière pour permettre aux individus de prendre des décisions éclairées en matière de finance.

Nous vous prions d'agréer, M^e Beaudoin, l'expression de nos salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop that encloses a smaller, more complex shape, likely representing the initials 'M. Beaudoin'.